



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Logement social

Question orale n° 1268

Texte de la question

La ville d'Amplepuis, dans le département du Rhone, a elabore depuis longtemps un projet de reamenagement de son centre-ville destine a revitaliser l'activite sociale et economique de cette commune, centre bourg d'un bassin d'habitat de plus de 10 000 habitants. Ce projet a ete approuve et est aide par l'ensemble des collectivites territoriales (structure intercommunale, region, departement) ainsi que par les services deconcentres du ministere de l'equipement, au titre de la repartition des fonds europeens. Parmi les actions prevues, la restructuration d'un ilot central situe a proximite des principaux edifices publics (mairie, poste, tresor, eglise) et au centre de la zone commerciale, a permis de degager la capacite de construction d'un batiment de vingt logements. L'importante demande de logements sociaux emanant de notre population, touchee ces dernieres annees par la crise economique, comme par un relatif vieillissement, nous a amenes a demander a l'OPAC du Rhone d'elaborer un projet de construction de logements locatifs aides. Ce programme a ete retenu parmi les operations a financer en 1996 au titre de la programmation complementaire. Connaissant la preoccupation de l'Etat a contribuer au developpement local d'une maniere coherente, et dans le cadre d'actions globales, M. Maurice Depaix demande a M. le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme de lui indiquer s'il entend prendre en compte rapidement ce projet dans les decisions prioritaires de financement a venir.

Texte de la réponse

M. le president. M. Maurice Depaix a presente une question no 1268.

La parole est a M. Maurice Depaix, pour exposer sa question.

M. Maurice Depaix. Madame le ministre de l'environnement, la ville d'Amplepuis, charmante ville du departement du Rhone, a elabore depuis longtemps un projet de reamenagement de son centre-ville, afin de revitaliser son activite sociale et economique. Elle est le bourg-centre d'un bassin d'habitat de plus de 10 000 habitants.

Ce projet a ete approuve et est aide par l'ensemble des collectivites territoriales - structure intercommunale, region, departement - ainsi que par les services deconcentres du ministere de l'equipement, au titre de la repartition des fonds europeens.

Parmi les actions prevues, la restructuration d'un ilot central situe a proximite des principaux edifices publics - mairie, poste, Tresor, eglise - et au centre de la zone commerciale a permis de degager la capacite de construction d'un batiment de vingt logements. L'importante demande de logements sociaux emanant de notre population, touchee ces dernieres annees par la crise economique, comme par un relatif vieillissement, nous a amenes a demander a l'OPAC du Rhone d'elaborer un projet de construction de logements locatifs aides. Ce programme a ete retenu parmi les operations a financer en 1996 au titre de la programmation complementaire. Connaissant la preoccupation de l'Etat de contribuer au developpement local d'une maniere coherente et dans le cadre d'actions globales, je vous demande, madame le ministre, de m'indiquer si le ministre de l'equipement envisage de prendre rapidement en compte ce projet dans les prochaines decisions prioritaires de financement. En effet, l'operation en centre-ville est quelque peu bloquee en attendant cette decision.

M. le president. La parole est a Mme le ministre de l'environnement.

Mme Corinne Lepage, ministre de l'environnement. Monsieur le depute, je vous prie d'abord de bien vouloir excuser l'absence de Pierre-Andre Perissol qui, retenu par une importante reunion a son ministere, m'a demande de bien vouloir vous fournir les elements de reponse suivants.

Si l'on considere uniquement le dernier trimestre de 1996, alors que certains sceptiques critiquaient la reforme du financement du PLA avec le taux de TVA reduit a 5,5 %, plus de 2 500 logements viennent d'etre agrees par le prefet de la region Rhone-Alpes, dont 720 dans le seul departement du Rhone. Pour 1997, les contingents de prets locatifs aides vont etre repartis entre les differents departements et regions du territoire, et il appartient au prefet du departement du Rhone de fixer la programmation des logements sociaux de son departement.

Le dossier du centre-ville d'Amplepuis est juge tres interessant par la direction departementale de l'equipement, qui a l'intention de le proposer en tres bonne place pour la programmation 1997, dont l'execution va pouvoir etre engagee dans les jours prochains. Grace a la souplesse du dispositif mis en place par la recente reforme du financement du logement social, l'operation pourrait demarrer tres rapidement.

Tels sont, monsieur le depute, les elements de reponse que j'ai ete chargee de vous fournir.

M. le president. La parole est a M. Maurice Depaix.

M. Maurice Depaix. Madame le ministre, je vous remercie beaucoup de cette reponse qui est effectivement encourageante.

Soyez assuree, comme peut l'etre M. Perissol, que si une inauguration a lieu, je vous y inviterai tres volontiers.

Données clés

Auteur : [M. Depaix Maurice](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1268

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 1997, page 79

Réponse publiée le : 15 janvier 1997, page 17

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 janvier 1997